



FLASH

Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) und europäischer Demokraten im Europäischen Parlament
Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens au Parlement européen

Pressedienst - Press Office - Service de Presse

15/01/2008: Transport aérien : "Plus de transparence pour les redevances aéroportuaires!" - Christine de Veyrac - Député au Parlement européen (PPE-DE, F) -Maire-adjoint de Toulouse

Les députés européens ont adopté à une très large majorité une proposition de directive fixant des règles communes pour le prélèvement des taxes d'aéroport dans les aéroports de l'UE. Ce texte vise à prévenir les abus de position dominante et donc à favoriser un développement équilibré du secteur aéroportuaire européen.

La directive adoptée aujourd'hui par le Parlement européen concernera 67 aéroports européens, dont l'aéroport de Toulouse-Blagnac et cinq autres aéroports français (Lyon Saint-Exupéry, Marseille-Provence, Nice-Cote d'Azur, Paris-Charles de Gaulle et Paris/Orly).

Ce texte prévoit l'instauration de principes communs concernant la fourniture mutuelle d'informations, la transparence et les méthodes de prélèvement des taxes

Il est également prévu la mise en place d'autorités indépendantes de régulation nationales chargées de veiller à la pleine application de la directive.

Pour le Parlement européen, ces autorités devraient permettre de régler les litiges entre les gestionnaires des aéroports et les compagnies aériennes concernant les modifications apportées au montant ou à la structure des redevances aéroportuaires, y compris en matière de qualité des services.

Christine de Veyrac, député européen de Midi-Pyrénées s'est félicité de cette adoption: *"Introduire davantage de transparence dans les relations entre aéroports et compagnies aériennes est une avancée positive. Et l'instauration d'une autorité indépendante va permettre de résoudre les éventuels conflits entre les partenaires de façon objective.*

Le bénéficiaire de ces nouvelles règles devrait en fin de compte être l'utilisateur du transport aérien et je m'en réjouis".

Pour toute information:

Christine de Veyrac, Député européen Tel: + 32 284 77 39

Service de presse PPE-DE Antoine Ripoll Tel: + 32 475 85 62 90

Le site des Députés européens UMP: <http://www.umpeurope.eu>